ID: 013-261301519-20230125-3X23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES MIRABEAU

SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

N° 3 x 23

L'an deux mille vingt trois et le 25 du mois de janvier à 18 heures.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes Mirabeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances au CCAS, sous la présidence de Monsieur Michel AMIEL et aprés convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mr AMIEL - Mme TCHELEKIAN - Mr VEGA - Mme PASQUALETTO-AMIEL - Mme GIALLO - Mme COCH - Mme MARRAS - Mme PENELET - Mme NELLI

Excusé(s): Mme NELIAS - Mme MARTIN - Mr MARTIN - Mme INAUDI - Mr COUPIER - Mme FIORILE-REYNAUD

Absent(s): Pouvoir(s) 2

PROCEDURE DE RETROCESSION DE CONCESSION A LA VILLE

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit dans son art. L 2122- 22 alinéa 8, que par délégation du Conseil Municipal, le Maire peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions

Par délibération en date du 15 Juillet 2020, le Conseil municipal a autorisé le Maire à exercer cette faculté.

Par lettre en date du 03 Octobre 2022, Madame Claude DEJAX propose à la commune la rétrocession de la concession perpétuelle acquise par feu son époux Monsieur Henri DEJAX le 07 Mai 1998 pour la somme de 3244 Francs, et située au cimetière de Bellepeire.

Considérant que la concession n'a jamais été utilisée et que la famille a depuis déménagé en Haute-Loire où se trouve la sépulture de Monsieur Henri DEJAX, que par conséquent la concession située au cimetière de Bellepeire n'a plus vocation à être utilisée.

Il est par conséquent proposé au Conseil d'administration du CCAS d'approuver le principe de rétrocession à la commune de la concession de Monsieur Henri DEJAX.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à Madame Claude DEJAX de la somme de 508 Euros au titre du C.C.A.S.
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit:

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION

